



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 77/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE PEINTURE POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- VU la décision n°38/23 du 11 mai 2023 portant signature du marché,
- Vu la nécessité d'ajuster les éléments du marché initial suite aux aléas de chantier, et qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de peinture pour la rénovation d'un local commercial à l'entreprise SARL CAMEL représentée par Monsieur Serge CAMEL, en qualité de gérant dont le siège est situé 20 impasse Emeri – 13510 EGUILLES.

DIT que le montant de l'avenant n°1 augmente de 22.90 % le montant initial du marché. Soit un montant HT de 429.00 € soit un TTC de 514.80 €. Le nouveau montant du marché est donc de 2 302.30 € HT soit un montant TTC de 2 767.76 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le **08 AOUT 2023**
Et de la publication ou notification le

08 AOUT 2023